FÉDÉRATION DU ROUSSILLON

Générations Mouvement
FÉDÉRATION DU ROUSSILLON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 Octobre 2026
Annule et remplace le compte rendu du 28/10/2026

Présents(tes) : Mme CAVAILLE Anne, Mme Carole YNESTA, Mr HOULNE Jean-Marc, Mr RIBES Michel, Mr SARRAT Claude,
Excusés(ées) : Mme GOEYTES Danielle, Mr MARTIN Philippe.
Absents(tes) : Mme Nadine BERTRAND, Mr Jean-Marie BERTRAND, Mr Olivier LACAZE.

Début de la réunion à 14h00.
Tout d'abord des erreurs ont été signalées sur la convocation.

Le Président a tenu à rappeler un principe essentiel : l'engagement de chacun des membres de notre Conseil d'administration doit activement se prolonger au-delà de nos séances de travail. C'est grâce à cette implication constante que notre structure progressera.

Renforcement des liens avec le terrain : Communication Fédé66 ↔ Associations

Une proposition majeure a été soumise aux observations des administrateurs afin de resserrer les liens avec le terrain. Pour rappel, ce projet prévoyait que chaque administrateur devienne le référent de deux associations affiliées, avec un système de doublons (binômes) pour garantir la continuité des échanges en cas d'absence.

Suivi de la discussion :

Rejet de la proposition : Après échanges, cette proposition n'a pas reçu un accord positif de la part des administrateurs présents.

Position de la présidence : Le Président déplore vivement cette décision, rappelant que sans l'action de la Fédé66, la pérennité et l'affiliation même des associations locales sont directement compromises.

1. Gestion des adhésions 2027 & Cotisations

Reconduction du dispositif : Le système de gestion des adhésions mis en place avec les associations est reconduit pour l'année 2027.

Félicitations financières : À ce jour, l'intégralité des associations a régularisé les cotisations de ses adhérents. Le Conseil d'administration remercie chaleureusement les responsables pour ce suivi rigoureux et cette situation financière exemplaire.

Modernisation des paiements : Pour simplifier les démarches, le C.A. encourage fortement l'utilisation du virement ponctuel pour le règlement des prochaines cotisations.

2. Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire (Exercice 2026) – Gratuité totale

Notre prochaine AG se déroulera le jeudi 25 mars 2027 à l'Auberge du Domaine de ROMBEAU.
Accueil : Dès 9h15.

Pré-inscriptions et organisation :

Afin de garantir une organisation optimale de notre Assemblée Générale du 25 mars 2027 à Rivesaltes, les formulaires d'inscription sont mis à disposition sur le site internet de la fédération départementale à partir du 1er novembre 2026.

Veuillez utiliser le lien correspondant à votre situation :
Pour les associations et le Conseil d'Administration de la Fédé66 : Formulaire Présence Associations – Fédé66 :
https://www.gmouv-federation-du-roussillon.com/contact/ag-fede66-presence-associations-fede66.html
Pour les invités : Formulaire Présence Invités :
https://www.gmouv-federation-du-roussillon.com/contact/ag-fede66-presence-invites.html
IMPORTANT : Vous devez impérativement valider votre présence avant le 1er février 2027. Sans réponse de votre part à cette date, vous serez automatiquement considéré comme non présent.

3. Mise à l'honneur du travail du Trésorier, du Référent SAGA et du Président
Ils ont présentés les documents périodiques qui seront mis sur le site de la fédération départementale.

4. Autres points présentés et discutés au cours de la réunion
Démission de la secrétaire : Madame Carole YNESTA, secrétaire de la fédération départementale, a notifié sa démission par une lettre remise en main propre durant la séance. Les administrateurs ont pris acte de sa décision et ont exprimé leur respect à son égard.
Cotisation 2028 : Pour l'année 2028, les administrateurs ont exprimé le souhait de maintenir le montant de la cotisation annuelle à **8,00 €**.
Soutien à l'association « Solidarité Madagascar » : Les administrateurs présents ont validé le versement d'un don de **200,00 €** prévu en décembre 2026. Cette somme sera transmise par virement bancaire à la fédération nationale.

Clôture de la réunion avant 16h00.

Fait le 01/11/2026, Michel RIBES
(*Texte remanié par l'IA*)